

Agents hospitaliers – contact tracing COVID

Dr P Lefebvre SST HCC

Définition d'un cas contact rapproché avéré

- **OUI:**

- Partage du même lieu de vie
- Espace confiné : automobile, bureau sans masque...
- Contact **face à face**, discussion sans port de masque d'au moins une des 2 personnes: asymptote 15 mn, si symptôme en fonction.
- Gestes de soins à risques sans FFP2.
- -cafétéria ?, repas privé entre collègues, non respect des consignes EOS en SDP, SDP prolongée et confinée en petite pièce (nuit)
- On serre encore la main, on fait la bise...

Période de contagiosité

- Connue si **début des signes cliniques** associé à RT-PCR +:
.02j avant les symptômes et environ 07j après.
- Inconnue et aléatoire sur RT-PCR + chez un asymptomatique=> à évaluer avec SST

Pas de contact avéré

- port de masque chirurgical bilatéral
- Gestes à risques (intubation, extubation, aspiration broncho-pulmonaire, frottis nasaux) avec masque FFP2 du soignant
- Repas au self en quinconce et respect des gestes barrières sans masque (distance 1 mètre) entre agents asymptomatiques au repas

Agent de soin

« symptomatique »

- RT-PCR d'emblée et **ne travaille pas** en attente des résultats.

Asymptomatique et contact tracing

- Evitera SDP, cafétaria...
- RT-PCR de suite si lieu de vie et 07j
- RT-PCR à 07j si contact avéré.
- **Travail en attente du résultat.**
- Conditions particulière onco hémato néphro.

Rôles du cadre ou du responsable d'équipe

- Insister sur les règles mises en place par EOS: salles de pauses etc...
- Eviter les repas hors HCC entre collègues.
 - Responsabiliser les agents à:
 - Appliquer en privé les conseils nationaux.
 - Informer son cadre ou responsable si symptômes d'appel (tri!?).
 - Informer son cadre si cas contact tracing / vie privée.
 - => cibler le tracing et contacter le SST.

Conseils médicaux et aides

- Service de Santé au travail:
- Secrétariat:2.40.85
- IDE: 2.24.98
- Mail med.trav
- Questions sur difficultés logistiques et interrogations:
-mail :véronique .oster ou patrick.lefebvre pour le nom des agents en liste tracing

Tel médecin VO 2.24.28

LP 2.24.98

Fax :03 89 12 48 93 si PCR en labo de ville

Nb: se référer aux préconisations pour le personnel soignant notamment, disponibles sur l'espace intranet COVID19-Automne 2020-

Le SST

- Gère les ordonnances avec datation au 16A.
- la suspension d'activité chez les symptomatiques.
- Les conseils et interrogations des responsables et cadres.
- Les conseils pour la prise de décision en cas de maintien exceptionnel au poste si symptômes et en attente de résultats (les directeurs de garde disposent des portables 07J/07J)
- La déclaration ARS en cas de cluster pro (niv .1: avec 3 cas + ou plus)

Merci de votre collaboration et
attention